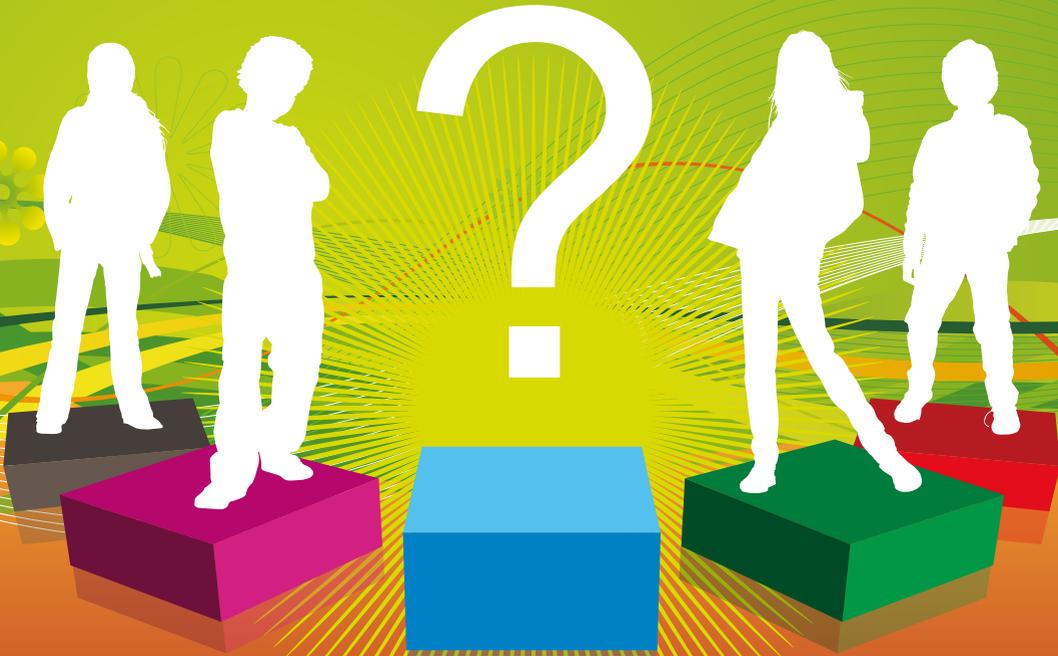


3^e Colloque de la Maison de Solenn - MDA de Cochin

en collaboration avec le Laboratoire de Psychologie clinique, Psychopathologie et Psychanalyse et *Psycho média*

Devenir adulte : chances et difficultés

25 janvier 2013 – Paris – Asiem



Places limitées

- Tarif individuel : 70 €
- Tarif étudiant (-26 ans) : 50 €
- Formation continue : 150 €

Comment devient-on adulte ? Comment les adolescents les plus vulnérables négocient-ils cette transition ? Comment peut-on les aider ? Comment peuvent-ils devenir des adultes créatifs, combatifs et résistants ? Autant de questions que nous soumettrons à l'expérience de terrain et à la recherche. Pour mieux aider tous les adolescents à passer ce cap.

Marie Rose Moro

Programme*

Matin

9 h 00

A-t-on envie de sortir de l'adolescence ?

Marie Rose Moro

Pédopsychiatre, Professeure, Maison de Solenn,

Paris Descartes

09 h 45

Peut-on en finir avec l'adolescence ?

François Marty

Psychologue, Professeur, Paris Descartes

11 h 00

Quitter l'enfance

Annie Birraux

Psychologue, Psychanalyste, Professeure, Paris 7

11 h 45

Le devenir adulte : perspective anthropologique du passage à l'âge d'homme

Christina Figueiredo

Anthropologue, Maître de conférences,

Paris Descartes

Après-midi

14 h 00

Destins du trauma de l'adolescent à l'adulte

Thierry Baubet

Pédopsychiatre, Professeur, Paris 13, Avicenne

14 h 45

Se retirer pour ne pas se séparer, approche clinique

Nancy Pionnié Dax

Pédopsychiatre, Le Casa, Malakoff, Maison de Solenn, Paris Cochin

16 h 00

Quelle adolescence pour les mineurs isolés étrangers ?

Rahmeth Radjack

Pédopsychiatre, Maison de Solenn, Paris Descartes

16 h 45

Le bel âge

Catherine Chabert

Psychologue, Psychanalyste, Professeure, Paris Descartes

18 h 00

Conclusions et perspectives

Marie Rose Moro

Inscription individuelle

Bulletin (à découper ou à photocopier)

Je m'inscris au Colloque **Devenir adulte : chances et difficultés**

Inscription individuelle : 70,00 €

Étudiants (- 26 ans, avec justificatifs) : 50,00 €

Mme M. Prénom: Nom:

Adresse:

Ville: Code Postal:

Téléphone: E-mail:

Profession:

Je verse la somme de €

Paiement par chèque à l'ordre de **TPMA**

Paiement par carte bancaire: N° |_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|

Notez les 3 derniers chiffres qui figurent au verso de votre **CB** : |_|_|_|

Expire fin |_|_| |_|_|_|_|

Par mandat administratif

Je souhaite recevoir une facture

Pour toute correspondance :

TPMA – Colloque Ados
40, avenue Saint-Jacques
91600 Savigny-sur-Orge
Tél./Fax : 01 69 44 53 70



Convention simplifiée

Afin de valider la convention de formation vous devez :

1. Remplir le formulaire et le transmettre à TPMA – 40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge, ou par fax : 01 69 44 53 70
2. Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention de formation en triple exemplaire
3. Vous recevrez la facture, après service fait, le 28 janvier 2013
4. **Attention !** L'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme

Convention simplifiée de formation professionnelle (article L.920-1)

Entre les soussignés :

1 - TPMA, 64, avenue Gabriel Péri, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence n° **11-91-055-75-91** auprès de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France et

2 -

Pour Mme - M.:

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du LIVRE IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : Objet de la convention

L'organisme TPMA organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé de l'action de formation : **Colloque devenir adulte : chances et difficultés**
- Programme et méthodes : joints en annexe
- Type d'action de formation (article L.900-2 du Code du travail) :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

- Date : **le vendredi 25 janvier 2013**
- Durée : **1 jour** (8 heures)
- Lieu : **Asiem - 6, rue Albert Lapparent 75007 Paris**

Article 2 : Effectif formé

L'organisme TPMA accueillera :

Mme - M.:

Profession:

Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à :

Coût unitaire HT : 125,41 € x 1 stagiaire = 125,41 €

TVA (19,6%) 24,59€

Coût total: 150,00 €

Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, établi à l'ordre de TPMA.

Article 5 : Débit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à TPMA au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

À Savigny-sur-Orge,
Pour l'employeur*

Pour l'organisme de formation**

Adresse de facturation

.....
.....
.....

Adresse du participant

.....
.....
.....

* Signatures et Tampons ** Un exemplaire de la présente convention, complété par nos soins, vous sera adressé par retour.